



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023_120

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 048-214800393-20230926-D_2023_120-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

12 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX.

3 Absents excusés : Marie-José GUILLEMETTE ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Lydie ROUJON ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet : Convention Territoriale Globale 2024/2028

Madame Florence Fernandez, Adjointe au Maire, rappelle que la convention territoriale globale de services aux familles signée entre la Caisse Commune de Sécurité Sociale de la Lozère et la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Elle précise que l'objet de cette convention est de définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre. C'est un document de cadrage qui permet aux partenaires signataires (CCSS, Etat et Département) et aux élus de faire le lien entre les politiques publiques sociales menées sur le territoire dans les domaines de compétence définis. Elle est un moyen de donner de la lisibilité aux actions mises en œuvre localement et de gagner ainsi en efficacité, cohérence et coordination, au bénéfice des familles et publics éligibles aux dispositifs et services soutenus par les signataires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix pour (Colette Crouzet, Jérôme Jacques et Philippe Rochoux n'ayant pas pris part au vote),

APPROUVE le projet de convention territoriale globale de services aux familles présenté, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

AUTORISE Madame Florence Fernandez, Adjointe au Maire, à signer ladite convention.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX